

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. FONCTIONNEMENT

L'école Ile de Ré kitesurf est déclarée en tant qu' EAPS sous le numéro 01714ET0011, les moniteurs sont diplômés d'état du BPJEPS mention Glisse Aérotractée.

L'école Ile de Ré kitesurf propose des cours de glisse aérotractée selon plusieurs formules. L'école est soumise à la réglementation en vigueur régie par le code du sport (articles A 322-64 / A322-70) – Obligation d'affichage, de sécurité et d'hygiène.

2. ORGANNISATION

Les séances peuvent être effectuées entre 8h et 21h en fonction des saisons, des horaires de marées et du vent. Le moniteur est libre du choix des horaires et de l'organisation des séances. Il peut être amené, le jour de la séance, en fonction de l'évolution de la météo, à décaler, annuler ou raccourcir celle-ci. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires

Le rendez-vous se fait 15 minutes avant le début du cours, sur différents sites en fonction des conditions météorologiques. Une confirmation vous est transmise la veille par SMS pour préciser le lieu et l'heure du rendez-vous.

Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires qu'au niveau financier.

3. LES COURS

Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation de la séance.

Le stagiaire devra respecter les consignes du moniteur. Tout refus des consignes du moniteur peut être sanctionné. Chaque élève s'engage à être sobre et à ne pas avoir consommé de substances illicites.

La durée de la séance pourra être raccourcie ou prolongée selon l'appréciation du moniteur. Toute absence à une séance réservée entraîne sa facturation intégrale (sauf cause médicale dûment justifiée). L'école se doit d'une obligation de moyen mais en aucun cas d'une obligation de résultat, chaque stagiaire progressera au rythme et en fonction de ses capacités et aptitudes.

4. MATÉRIEL

Les équipements et matériels collectifs et individuels fournis par l'école sont entretenus régulièrement et conformes à la réglementation en vigueur : normes AFNOR et CE.

Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état et du bon entretien des équipements individuels et collectifs.

Le stagiaire devra respecter le matériel mis à sa disposition. Dans le cas contraire et pour des raisons de sécurité, le moniteur se réserve le droit d'exclure le stagiaire du cours et ceci sans compensation financière.

Vous êtes responsable de votre matériel. En cas de perte ou de dégradation pour non-respect des consignes, celui-ci pourra vous être facturé.

5. MOYEN DE SÉCURITÉ

Le port du gilet de sauvetage et du casque sont obligatoires dans le cadre des cours. Un Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) est affiché au point d'accueil. L'école possède un téléphone portable et/ou une VHF comme moyen de communication.

En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours.

6. ASSURANCE

Le kitesurf est une activité physique de pleine nature (APPN) dite à environnement spécifique. Les stagiaires sont informés de la relative dangerosité de cette activité et de la nécessité d'être couvert en cas d'accident, entre eux, seul, ou avec d'autres pratiquants. Conformément au code du sport, l'école est assurée en Responsabilité Civile. Cette assurance n'intervient qu'en cas de défaillance avérée du moniteur. Elle n'entre pas en compte en cas de prise de risque inconsidérée, de non-respect des consignes et des règles de sécurité énoncées lors du briefing d'avant cours.

La souscription à une **assurance RC responsabilité civile kitesurf est obligatoire**. Nous en proposons une **sur notre site <http://www.ilederekitesurf.com/contact/>**. Si le stagiaire a sa propre RC, il devra présenter son attestation écrite mention « RC kitesurf » le jour du cours.

La RC ne couvre pas les dommages corporels que vous êtes susceptible de vous causer à vous-même. **Il est donc vivement conseillé de souscrire une IA (Individuelle Accident)** complémentaire. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Elle est disponible en ligne via notre site <http://www.ilederekitesurf.com/contact/>.